



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Directeur.trices de centres d'été...non REV à l'année : STOP À L'EXPLOITATION !

Chaque été, c'est la même chose. Pas assez de REV pour prendre la direction des CLE ? La DASCO fait appel aux REV Suppléants ou à des animateur.trices diplômé du BAFD (ou en cours de validation).

On leur confie la direction d'un centre d'été... mais sans leur donner le temps nécessaire pour préparer !

Et pourtant, la charge est considérable. Voici une partie des tâches qui leur incombent en plus de l'animation quotidienne :

- Rédiger le projet pédagogique
- Recruter l'équipe d'animation, recruter des stagiaires BAFA, organiser les entretiens,
- Rencontrer les familles des enfants en situation d'handicap et ceux ayant des PAI
- Prendre connaissance des situations particulière du bâtiment et des consignes des différents PPMS
- Faire la déclaration de l'ACM auprès de la Direction Jeunesse et des Sports (DDRJS)
- Participer aux réunions en CASPE
- Commander, réceptionner et vérifier le matériel
- Organiser les repas, faire les demandes de devis pour les sorties et les valider, les affichages
- Coordination avec les REV à l'année, UGD, les directeur.trices d'école, les services techniques
- Veiller au respect des protocoles d'utilisation des locaux
- Gérer la communication et les échanges administratifs
- Contacter les animateurs titulaires, contractuel.les et vacataires et organiser des réunions d'équipes

Et tout cela... sans aucune heure dédiée !

Les REV, intégralement déchargé.es d'enfants, ont déjà de grandes difficultés à préparer l'été en plus de leurs missions habituelles. **Imaginez ce qu'il en est pour les animateur.trices non REV en permanence face public !**

Ce n'est plus tenable. **Les collègues ne doivent plus continuer à effectuer cette charge de travail massive bénévolement** (la prime journalière de direction étant liée à l'exercice des missions de directeur.trices de CLE, pas à la préparation en amont).

Nous demandons l'attribution d'un forfait minimum de 25 heures supplémentaires pour chaque directeur.trice de centre mobilisé.e en juillet ou en août.

C'est une demande simple, juste et conforme à la réalité du terrain. Assez du travail gratuit !

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com